

SURVEILLANCE DE LA GRIPPE SAISONNIERE EN EMS 2021-2022

Du 20 décembre 2021 au 30 avril 2022

En PRÉSENCE de symptômes de la grippe chez un-e résident-e, CONTACTER le médecin et le-la répondant-e HPCI ou son-sa remplaçant-e et APPLIQUER le protocole suivant suite à l'accord du médecin

SYMPTÔMES DE LA GRIPPE SAISONNIERE

Apparition soudaine de symptômes suivants :

Fièvre > 38°C,
Malaise
Céphalées
Myalgies
État confusionnel aigu
Toux
Maux de gorge
Essoufflement

TEST PCR POUR RECHERCHER

La grippe que le/la résident-e soit immun-e
ou non immun-e



Frottis nasopharyngé

En attente du résultat, maintien du/de la résident-e en chambre et en Mesures Additionnelles Gouttelettes (MAG)

Si résultat négatif maintien en chambre jusqu'à 24h sans symptômes

FROTTIS POSITIF POUR LA GRIPPE SAISONNIÈRE

Prise en charge du/de la résident-e

- Maintien du/de la résident-e en chambre pendant 6 à 7 jours (dont 24h sans symptômes)
- Appliquer des Mesures Additionnelles Gouttelettes (MAG) aux Précautions Standard
- Suspender toutes les activités d'animation/repas communs
- Enquête d'entourage et prophylaxie post-expositionnelle selon directives de l'Unité HPCI
- Traitement selon avis médical (antiviral/soutien/pas d'antibiotique d'emblée)